

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-125 : VOIRIE – MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que les communes de Champnétery, de Moissannes et de Royères ont demandé une modification de plan de zonage de la voirie classée d'intérêt communautaire afin d'ajouter des voies communales et / ou de retirer des voies d'intérêt communautaire.

Ainsi, la commune de :

- ✓ Champnétery demande l'ajout de la Voie Communale 19 comme Voie d'Intérêt Communautaire
- ✓ Moissannes demande l'ajout de la Voie Communale 3 et de la Voie Communale 8 comme Voie d'Intérêt Communautaire
- ✓ Royères demande le retrait de la Voie d'Intérêt Communautaire 607 en totalité et un retrait partiel de la Voie d'Intérêt Communautaire 605 ainsi que l'ajout de la Voie Communale 8 comme Voie d'Intérêt Communautaire

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, notamment, les procès-verbaux de mise à disposition des voies, à intervenir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve les modifications précisées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires pour les transferts des voies.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 02.12.2015

Publié ou notifié

Le : 27.11.2015

Le Président,

Alain DARBON